UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4165-40	L'EMPIRE CHRETIEN ET LES ROYAUMES BARBARES
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	*MOODLE*
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE	3705	le_guennec.marie-adeline@uqam.ca	A-6230
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Jeudi, 14h-16h et sur RV (local A-6230 et *Zoom*)



Groupe statuaire en porphyre représentant les tétrarques
Début du IVe s. apr. J.-C., Constantinople, possible origine égyptienne
En remploi dans la basilique San Marco, Venise
(c) Creative Commons

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours ... 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours ... 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage ... 4
3.1 Formules pédagogiques ... 5
4 Sommaire des évaluations – Pondération ... 8
5 Calendrier du cours ... 9
6 Modalités du cours ... 12
6.1 Modalités de participation au cours ... 12
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation ... 12
6.3 Modalités de remise des travaux ... 12
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens ... 12
6.5 Modalités d'évaluation de la langue ... 12
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements ... 12
7 Bibliographie – Médiagraphie ... 13
7.1 Documentation obligatoire ... 13
7.2 Documentation complémentaire ... 13
8 Références ... 17
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat ... 17
8.2 Document et Informations additionnelles ... 18
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire ... 19
8.4 Politiques universitaires ... 20
8.5 Compétences ... 23

1 DESCRIPTION DU COURS

Les problèmes spécifiques de la transition entre le monde antique et le monde féodal. À travers la fusion des civilisations romaine et germanique. Les problèmes du monde romain à l'époque de l'empire et du bas-empire, la diffusion de la religion chrétienne et son influence sur la civilisation, la crise économique et démographique du bas-empire. Les caractères propres des populations germaniques, les mouvements migratoires des IIIe-IVe siècles. Les modalités d'installation des barbares dans l'empire et l'impact de ces bouleversements sur l'histoire et la civilisation du haut Moyen Âge.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours HIS 4165 – *L'Empire chrétien et les royaumes barbares* propose aux étudiants, aux étudiantes une découverte approfondie de la période de l'histoire de l'Europe et des mondes méditerranéens qui voit le **passage** de l'**Antiquité au Moyen Âge**. Cette transition, longtemps désignée comme Bas-Empire, mais que nous appellerons plutôt l'**Antiquité tardive**, ne se laisse pas vraiment délimiter par des bornes chronologiques précises. Pour notre part, notre cours débutera dans l'**Empire romain du IIIe s. apr. J.-C.**, qui voit le monde romain entrer en crise et se réformer de l'intérieur, jusqu'à se scinder à la fin du IVe s. apr. J.-C en **deux zones d'exercice du pouvoir impérial,** tantôt solidaires, tantôt rivales ; il s'achèvera **au VIIe s. apr. J.-C.,** lorsque les mutations internes et externes que vit l'Empire romain en Orient, devenant progressivement l'**Empire byzantin**, ouvrent vers un monde nouveau ; entre temps, dès le Ve s. apr. J.-C., l'**Empire romain** s'était disloqué en Occident pour donner naissance à une multitude de **royaumes dits barbares**, et avec eux au **Haut Moyen Âge occidental**.

Pendant la session, nous explorerons les **évolutions politiques, territoriales, religieuses, culturelles, sociales** de ce(s) monde(s) entre Antiquité et Moyen Âge, en nous appuyant pour cela sur **un vaste choix de sources tardo-antiques**, de la littérature à l'archéologie. Loin de l'image de décadence qui a longtemps dominé l'historiographie de cette période, c'est une **civilisation d'une grande richesse**, associant les traditions héritées du monde classique à ses propres innovations, voire à ses ruptures, que nous découvrirons : un vecteur majeur de transformation culturelle, mais qui est loin d'être unique, est celui du **développement et de la diffusion du christianisme** (la christianisation), dont nous étudierons les degrés et les conséquences d'un champ de la civilisation tardo-antique à l'autre. Nous analyserons la manière dont ce monde en mutation a su réagir aux **facteurs de tensions et de troubles internes comme externes** qu'il a eu à affronter, en se recomposant en permanence sur près de cinq siècles, avec dynamisme et résilience : on s'intéressera en particulier aux **évolutions institutionnelles et territoriales** de l'Empire romain tardif, avant et après la séparation croissante entre Empire romain en Orient et Empire romain en Occident à partir de la fin du IVe s. apr. J.-C., ainsi qu'à la **christianisation de l'État**, et au rôle qu'y joue l'Église durant les derniers siècles de l'Antiquité. Enfin, on s'interrogera sur **ce qu'il reste du monde romain classique et tardo-antique** dans les **États** et les **cultures** qui lui **succèdent** : les royaumes romano-germaniques en Occident, l'Empire byzantin en Orient.

Outre ces **enjeux historiques**, ce cours s'avère propice aux **réflexions historiographiques**, et accroîtra donc la familiarité des étudiants et étudiantes avec la manière de faire « l'histoire de l'histoire », pour l'Antiquité et en général. En effet, l'Antiquité tardive a connu une véritable révolution historiographique depuis les années 1970, notamment via les travaux d'H.-I. Marrou : longtemps méconnue, et même méprisée, l'Antiquité tardive fait l'objet depuis une cinquantaine d'années d'une profonde (re)découverte, sans que les débats aient été tous résolus pour autant (ex. : l'existence d'une « crise » au IIIe siècle, la christianisation de la société et de l'État romains, l'existence de la chute de l'Empire romain, l'impact des épidémies et des changements climatiques sur le monde tardo-antique, les « invasions/migrations barbares », l'Antiquité tardive comme rupture ou continuité vis-à-vis du monde classique…). La lecture de textes de référence et de synthèses historiographiques viendra s'ajouter aux orientations données en cours pour en découvrir les principaux jalons et terrains d'affrontements, à un niveau adapté à un cours de milieu de Baccalauréat tel que le nôtre : des discussions de groupe permettront aux membres du groupe d'apprendre à se positionner dans ces débats, de manière précise et argumentée.

D'autre part, d'un point de vue **épistémologique**, plus peut-être que d'autres périodes de l'histoire de l'Antiquité, ce cours amènera les étudiants et étudiantes à réfléchir à des notions importantes, mais problématiques, de la pratique historienne. L'absence de bornes chronologiques claires pour la transition entre Antiquité et Moyen Âge, et leurs variations d'un espace touché par cette transition à l'autre, invitent d'abord à s'interroger sur le sens de la **périodisation** en histoire : comment sont délimitées les périodes historiques ? sur quels critères ? et quelles difficultés cela présente-t-il ? D'autre part, l'Antiquité tardive soulève également la question du **cadre spatial** à prendre en considération pour étudier cette période : si la partition de la fin du IVe s. apr. J.-C. pourrait sembler donner naissance à deux mondes distincts, rien n'est aussi définitif dans la pratique, d'un point de vue tant politique que culturel. La transition entre Antiquité et Moyen Âge se fait aussi dans un espace à géométrie variable, dont les rythmes et les jalons ne sont pas les mêmes d'une zone à l'autre de l'ancien monde romain.

Ce cours revêt pour finir **des objectifs méthodologiques** importants : il s'agira, à partir du cas tardo-antique, d'approfondir la familiarité des étudiants et étudiantes avec **les différents types de sources** qui permettent de faire de l'histoire ancienne. On s'intéressera plus particulièrement aux spécificités des sources tardo-antiques, en termes de nature et de méthodes d'analyse. Dans ce but, une part importante de l'enseignement sera consacrée au **commentaire** à l'écrit et à l'oral de **documents de première main** (textes historiques et religieux, inscriptions anciennes, sources juridiques, pièces de monnaie, monuments etc.).

Habiletés et connaissances visées à l'issue de la session	Activités pour y parvenir
Maîtriser les **jalons, les espaces et les différentes échelles temporelles** de la transition entre Antiquité et Moyen Âge	- participation aux activités du cours - apprentissage régulier de la matière - test et examen - lectures
Identifier les **principaux traits de civilisation** qui caractérisent le monde tardo-antique (ex : la diffusion du christianisme, les rapports entre Église et État, le paganisme, le colonat, la présence des peuples dits barbares…) et être capable de réfléchir à leurs évolutions, continuités, ruptures, vis-à-vis de la période précédente de l'histoire de Rome	- participation aux activités du cours - apprentissage régulier de la matière - test et examen - travail de session (commentaire de document) - lectures
Se repérer dans des **débats importants de l'historiographie du monde romain et de l'épistémologie de l'Antiquité tardive** (ex : le rythme et la nature du passage de l'Antiquité au Moyen Âge, la partition du monde romain, la christianisation, les causes de la chute de l'Empire romain d'Occident, les « invasions barbares », l'Antiquité tardive comme décadence ou renaissance, comme rupture ou continuité …) et être capable de prendre position de manière argumentée dans ces débats	- participation aux activités du cours - test et examen - lectures - activités de discussion en classe
Identifier les **principales familles de sources écrites et matérielles** de l'histoire de l'Antiquité tardive, s'initier à leurs particularités et leurs méthodes d'analyse	- participation aux activités du cours - activités sur documents en classe et en examen - travail de session (commentaire de document)
Maîtriser les **méthodes du commentaire écrit et oral de ces sources** (analyse de texte, d'image, commentaire de représentations modernes, etc.)	- participation aux activités du cours - activités sur documents en classe et en examen - travail de session (commentaire de document)
Renforcer ses **habiletés de travail à un niveau de premier cycle universitaire** (écriture, esprit de synthèse et de démonstration, prise de parole à l'oral dans un cadre académique, curiosité, autonomie...)	- toutes les activités de la session !

Place du cours dans le programme

Le cours HIS4165 – *L'Empire chrétien et les royaumes barbares* s'insère pleinement dans **la découverte des périodes antiques** et médiévales prévue par le programme de Baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en fournissant aux étudiants, aux étudiantes **des outils et des méthodes** utiles à leur formation générale d'historiens, d'historiennes. Il s'insère naturellement dans la continuité du cours HIS 4161, *Rome antique : histoire et civilisation* : toutefois, **il n'est pas nécessaire que d'avoir suivi ce cours au préalable** et tous les éléments de contextualisation nécessaires à la bonne compréhension des enseignements seront redonnés en classe durant la session. D'autre part, ce cours peut venir constituer un bon **prélude aux enseignements d'histoire médiévale** du Baccalauréat. Enfin, ce cours viendra répondre à l'intérêt des étudiants et étudiantes de tous programmes pour **l'histoire de l'Antiquité, en particulier pour la civilisation romaine.**

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances suivront une **progression chronologique souple**, organisée en fonction des scansions du monde tardo-antique, en Occident et en Orient (cf. calendrier dans la section 5). S'y intégrera la découverte **de grandes thématiques de la civilisation tardo-antique** (société, religion, vie urbaine, culture et arts...) et de ses multiples déclinaisons dans les espaces occidentaux et orientaux de l'empire tardif, avec une attention aux **spécificités des peuples dits « barbares » et des sociétés et cultures de l'empire**. L'apprentissage sera fondé sur **l'appropriation des connaissances essentielles du cours** (dates et lieux, figures historiques, définitions etc.), ainsi que sur l'implication constante des membres du groupe dans **les activités de commentaire de sources, de recherche et de discussion** qui seront proposées tout au long de la session sous la conduite de la professeure, sous la forme d'exercices variés (évalués ou non, individuels, en petits groupes et en groupe-cours).

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Sauf évolution des consignes sanitaires, les cours se tiendront **en présentiel**. Chaque jeudi, sauf indication contraire préalable de la professeure, nous nous retrouverons en classe entre **9h30 et 12h30**. Pendant cette période, nous alternerons entre enseignement magistral, activités/discussions de groupe, approfondissements méthodologiques et révisions (une pause de 15 minutes à mi-séance est prévue). **Sauf aménagement individuel préconisé par le BIRE, les enseignements dispensés par la professeure en classe ne pourront pas être enregistrés (y compris enregistrement audio) ou retranscrits automatiquement par logiciel (cf. charte à la fin du présent plan de cours)**.

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours** (fiches de méthode, fiches d'activités, présentations .pdf, lectures et documents, capsules vidéo, listes des notions essentielles de la séance etc.) seront déposées chaque semaine sur **la plateforme *Moodle*** du cours, que les membres du groupe sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux ressources qui y seront déposées.

Informations sur les Services à la réussite et à la vie étudiante (SRVE)
Les Services à la réussite et à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.
Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca
Concernant les **bourses**, pensez à consulter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.
Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la réussite et à la vie étudiante à l'adresse suivante : https://sve.uqam.ca/

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION (1E ÉTAPE) : INTRODUCTION DU COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT HISTORIQUE (CRITIQUE EXTERNE, RÉSUMÉ, PROBLÉMATIQUE ET AXES DU COMMENTAIRE) – 15%

a) **Objectifs :**
Le travail de session vise à évaluer la capacité des étudiants, des étudiantes à **commenter un document historique d'époque tardo-antique de manière organisée et problématisée**, en mettant en perspective les informations contenues dans la source, selon une démarche d'historien, d'historienne. Le document choisi pour le travail de session sera un texte (littéraire, épigraphique ou juridique), qui sera étudié en traduction. Il sera mis en ligne sur *Moodle* **à l'issue de la séance du 16/01/25**, accompagné d'un descriptif détaillé des attendus de l'exercice et de conseils de méthode.
L'exercice sera organisé en deux temps : l'introduction du commentaire du document soumis à l'étude et le commentaire complet (cf. plus bas).

b) **Démarche** :
Pour la première étape du travail de session, les étudiants et étudiantes devront :
- rechercher les informations nécessaires pour identifier et contextualiser le document à commenter, selon les différents attendus de la « **critique externe** » (nature, auteur, lieu de production, destinataire et objectifs, contexte historique), et les présenter sous la forme d'un paragraphe de 15 à 20 lignes maximum (+ notes de bas de page).
- **résumer** le document de manière précise et efficace, sous la forme d'un paragraphe de 10 lignes maximum (+ notes de bas de page).
- **problématiser** le commentaire du document, ce qui revient à formuler la question historique que l'on souhaite poser au document, et qui va servir d'angle d'attaque pour le commenter : les raisons qui poussent à choisir cette question doivent être justifiées de manière argumentée, sous la forme d'un bref paragraphe d'analyse (10 à 15 lignes environ + notes de bas de page).
- **présenter** les deux ou trois **axes du commentaire à venir**, ce qui revient à résumer les grandes « parties » du devoir, qui permettront de répondre progressivement à la problématique historique, sous la forme d'une démonstration (5 à 10 lignes environ + notes de bas de page).

Dans tout le travail, mais tout particulièrement pour la « critique externe », les remarques s'appuieront de manière précise et systématique sur des **références bibliographiques**, qui devront être mentionnées en note de bas de page et qui seront compilées dans une bibliographie à la fin du devoir. Pour les membres du groupe débutant dans l'exercice du commentaire de document historique, une étape supplémentaire non évaluée pourra être ajoutée au travail (tableau), afin de les accompagner dans l'acquisition des méthodes de l'exercice.

Ces différents attendus feront l'objet d'une **fiche-ressource détaillée** qui sera communiquée aux participants et participantes en début de session, ainsi que d'une **mise en situation en classe** au cours de la séance du **30/01/2025,** et pour celles et ceux qui le souhaitent, d'un temps d'approfondissement méthodologique le **20/02/25,** à la suite du test de mi-session.

Cette première étape du travail de session devra être déposée sur **l'interface *Moodle* du cours (et non transmise par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **28/02/2025** (23h59), sous format .odt ou .doc. Le document suivra les règles de présentation du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique* et inclura outre la bibliographie finale, une page de titre et une table des matières.

c) Évaluation :
Sera évaluée la capacité à présenter, résumer et problématiser le document, en fournissant les éléments utiles à sa contextualisation et en appuyant les informations données sur des références bibliographiques pertinentes. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :
- méthodologie de l'introduction, qui doit être complète, structurée et appuyée de manière précise et systématique sur des références bibliographiques en note de bas de page : 15%
- critique externe : 30%
- résumé du document : 10%
- problématisation (problématique appuyée sur un paragraphe d'analyse + axes du plan du commentaire qui y répondra) : 20%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 3 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas d'articles d'encyclopédies généralistes, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique etc.) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- présentation du travail (mise en page et effort d'application des normes bibliographiques) : 5%

Cette première étape du travail de session sera pondérée à hauteur de **15% de la note totale de session**. Les textes corrigés seront remis à l'issue de la semaine de lecture **: chacun pourra ainsi retravailler son introduction et l'améliorer en vue du rendu du commentaire final (cf. section suivante).**

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION (2E ÉTAPE) : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT HISTORIQUE - 30%

a) Objectifs :
Pour la deuxième étape du travail de session, les étudiants, les étudiantes devront proposer le **commentaire historique complet du document** sur lequel ils, elles auront eu à travailler au cours de la première partie de l'évaluation.

b) Démarche :
Pour cela, ils, elles devront d'abord **remanier la première étape du travail de session,** en tenant compte des commentaires et conseils qui leur auront été donnés par la professeure en vue de l'améliorer. Leur texte retravaillé deviendra l'**introduction** de leur commentaire (1 à 1,5 pages interligne 1,5 pt. + notes de bas de page), incluant donc les mêmes éléments (critique externe, résumé, problématisation, axes du commentaire) que dans sa version préparatoire.

Ensuite, ils, elles devront répondre à la problématique, en suivant les axes de leur plan. Cette réponse, qui constituera le **corps du commentaire** proprement dit, prendra la forme d'un d**éveloppement long** (4 pages minimum interligne 1,5 pt. + notes de bas de page), organisé en parties, sous-parties et paragraphes et présentant une argumentation solide fondée sur des références constantes au document et à l'historiographie.

Une brève **conclusion** (1/2 page environ) viendra synthétiser les enjeux du document commenté et la réponse apportée à la problématique.
L'ensemble du travail s'appuiera sur des renvois constants au document ainsi que sur au moins **5 références bibliographiques scientifiques** (mentionnées en notes de bas de page et compilées dans une bibliographie finale).

Cette deuxième étape du travail de session devra être déposée sur l'interface *Moodle* du cours **(et non transmise par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **04/04/2025** (**23h59**), en .odt ou .doc. L'ensemble sera présenté selon les règles du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique* et inclura outre la bibliographie finale, une page de titre et une table des matières.

c) Évaluation :
Sera évaluée la capacité à analyser de manière organisée et précise le document, en mettant en perspective les informations qu'il contient, sans les répéter mais en les enrichissant, en s'appuyant sur des références bibliographiques pertinentes et sur des retours constants à la source. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :
- introduction (tenant compte des commentaires de la professeure sur la version préparatoire) : 25%

- développement : 35%
- brève conclusion, synthétisant les enjeux du document et la réponse à la problématique : 10%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 5 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique etc.) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- présentation du travail (mise en page et effort d'application des normes bibliographiques) : 10%

Cette deuxième étape du travail de session sera pondérée à hauteur de **30%** de la note totale de session.

NOM DE L'EXERCICE : TEST DE MI-SESSION - 20%

a) **Objectifs :**
Ce test de mi-session vise à **évaluer l'assimilation régulière du cours**, la bonne acquisition des connaissances dispensées dans les enseignements (en particulier des jalons chronologiques et spatiaux et des notions de base qui seront au cœur de la première partie de la session) et l'effort de raisonnement historique des membres du groupe. Il permettra aussi de contrôler leur capacité à **présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.**

b) **Démarche** :
Le test portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours jusqu'à la date de l'évaluation (20/02/2025).** Il se composera :
- d'une carte à compléter (quatre repères géographiques)
- de quatre repères chronologiques à compléter (date ou événement)
- de cinq définitions de notions étudiées en classe
- d'une question à développement (1 à 1,5 pages manuscrites interligne simple) liée à une ou plusieurs thématiques étudiées en cours (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique…).

Ce test, d'une **durée d'1h30**, devra être réalisé le **20/02/2025, en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue de l'examen**. Pendant l'examen, les étudiants et étudiantes ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet.

c) **Évaluation** :
Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse et la clarté de l'écriture. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :
- carte : 20%
- repères chronologiques : 20%
- définitions : 15%
- question à développement : 35%
- correction de la langue française : 10%

Le test de mi-session sera pondéré à hauteur de **20%** de la note totale de session.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION – 35%

a) **Objectifs :**
L'examen de fin de session vise à **évaluer l'appropriation des enseignements dispensés pendant la session**, ainsi que la capacité des étudiants, des étudiantes à poser un regard d'ensemble sur la période étudiée, ses enjeux et ses évolutions. Il permettra de mesurer leur progression dans les compétences de commentaire et d'écriture développées au cours de la session.

b) **Démarche** :
L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours du 27/02/2025 inclus jusqu'à la date de l'examen, le 17/04/2025.** Il se composera :
- de trois questions ou ensembles de questions brèves (qui porteront essentiellement sur des documents anciens ou modernes en lien avec les thématiques étudiées durant la deuxième partie de la session), faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction
- de deux questions à développement long (2 à 3 pages chacune, interligne simple) liées à une ou plusieurs thématiques étudiées en cours (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique…). Une liste de cinq questions à préparer sera communiquée aux étudiants et étudiantes quinze jours avant l'examen : au sein de ces cinq questions, trois seront choisies par la professeure le jour de l'examen et chaque étudiant, étudiante pourra en traiter deux au choix. Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introduction et conclusion (une description des attendus de l'exercice sera communiquée avec la liste des questions à préparer).

L'examen, d'une durée de **3h**, devra être réalisé le **17/04/2025, en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3 heures.** Pendant l'examen, les étudiants et étudiantes ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen : les notes prises en vue de la préparation des questions à développement ne sont pas autorisées.

c) **Évaluation** :
Seront évalués la **précision des connaissances, le sens de la synthèse, du commentaire, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement**. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :
- questions ponctuelles sur des documents anciens ou modernes : 3*10
- questions à développement long : 2*30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **35%** de la note totale de session.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :
Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte **le Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8.1) : **toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux et examens, incluant le recours à un système d'Intelligence Artificielle (*ChatGPT* et autres), fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique**. Des ressources méthodologiques pour éviter le plagiat seront mises à disposition des participants et participantes sur l'espace-cours *Moodle*, et un temps d'information est prévu lors de la première séance du cours. La professeure sera également à la disposition des membres du groupe pour les orienter au besoin.

Le **travail en commun** reste autorisé (et même encouragé) pour la préparation des travaux de session et des examens (recherches en bibliothèque, discussion de groupe, entraide), à condition que **les devoirs rendus soient clairement personnels et distincts les uns des autres**. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la professeure.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail de session : 1e étape, introduction du commentaire d'un document historique tardo-antique	**15%**	**28/02/25 (23h59)**
Travail de session : 2e étape, commentaire d'un document historique tardo-antique	**30%**	**04/04/25 (23h59)**
Test de mi-session	**20%**	**20/02/25 (9h30-11h)**
Examen de fin de session	**35%**	**17/04/25 (9h30-12h30)**

.
Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées** : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant, l'étudiante, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, **toute évaluation non réalisée entraîne un échec au cours**.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant ou après la séance
1	09/01	Présentation du cours *L'Empire chrétien et les royaumes barbares* Présentation du plan de cours et de l'espace *Moodle* *L'Antiquité tardive : premiers repères historiques et historiographiques* **Discussion de groupe** Bas-Empire ou Antiquité tardive ? Les implications historiographiques d'un changement d'appellation **À noter** : discussion de l'entente d'évaluation	**Avant la rencontre** : lecture du plan de cours et exploration autonome de l'espace *Moodle* du cours **Lecture d'approfondissement** : Claire Sotinel, « La ''décadence'' de l'Empire : fortunes et infortunes d'un lieu commun », dans *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du V^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, p. 645-652.
2	16/01	*L'Antiquité tardive en contexte* *Retour sur le Haut-Empire* *Introduction aux sources documentaires de l'histoire de l'Antiquité tardive* **À noter** : mise au vote de l'entente d'évaluation	**À noter** : dépôt sur *Moodle* du sujet et des attendus du travail de session (étapes 1 et 2)
3	23/01	**Pas de rencontre en présentiel**	**Activité asynchrone** : Lire les attendus des étapes du travail de session Commencer à travailler sur la 1e étape du travail
4	30/01	*La « crise du III^e siècle » : l'entrée dans une Antiquité nouvelle ?* **Activité :** Le commentaire de document en histoire de l'Antiquité tardive : attendus et mise en pratique (les méfaits de l'empereur Gallien d'après Aurelius Victor, *Livre des Césars*, 32-33)	**Lecture préparatoire :** Aurelius Victor, *Livre des Césars*, 32-33
5	06/02	*Monarchie, dyarchie, tétrarchie : les mutations du régime impérial au IV^e siècle* **Activité en petits groupes :** analyse du groupe statuaire des tétrarques	**Lecture d'approfondissement** : Brigitte Beaujard, « L'empereur et les provinces au Bas-Empire », dans Frédéric Hurlet (dir.), *Les empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2008, p. 107-124.
6	13/02	**Civilisation tardo-antique** *Le christianisme et la christianisation du monde… et de l'État romains*	**Lecture préparatoire** : Violaine Sebillotte Cuchet, « Chapitre 8. Communiquer avec le divin », dans *Histoire de l'Europe. Tome 1. Origines et héritages, de la préhistoire au V^e siècle*, Paris, Passés Composés, coll. « Histoire de l'Europe », 2024, p. 313-343.
7	20/02	**Test de mi-session** (**1h30**) Temps d'orientations méthodologiques pour l'étape n°1 du travail de session (facultatif)	

8	27/02	**Civilisation tardo-antique** *Rome et les « barbares » : contacts, confrontations, coopérations*	**Lecture préparatoire** : Violaine Sebillotte Cuchet, « Chapitre 7. L'Europe ''barbare'', de l'âge du Bronze à la chute de Rome », dans *Histoire de l'Europe. Tome 1. Origines et héritages, de la préhistoire au V^e siècle*, Paris, Passés Composés, coll. « Histoire de l'Europe », 2024, p. 265-307. **À noter** : remise de la première étape du travail de session (**28/02 à 23h59**)
9	06/03	**Semaine de lecture**	
10	13/03	*Le V^e siècle et la « chute » de l'Empire romain en Occident* **Activité en petits groupes** : la « fin du monde antique » vue d'après un manuel scolaire français des années 1970 Temps de bilan sur le test de mi-session et la 1^e étape du travail de session	**Lecture préparatoire** : Benoît Rossignol, « Préface », dans Kyle Harper, trad. Philippe Pignarre, *Comment l'Empire romain s'est effondré. Le climat, les maladies et la chute de Rome*, Paris, La Découverte, 2019, p. 10-34.
11	20/03	**Civilisation tardo-antique** *Vivre entre Antiquité tardive et Haut Moyen Âge (I) : relations familiales et sociales* **Activité :** relations sociales et christianisation : l'exemple de l'hospitalité	**Lectures préparatoires** : Bernadette Cabouret, « La famille », dans *La société de l'Empire romain d'Orient, IV^e-VI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2020, p. 263-283 ; Judith Evans-Grubbs, « Marriage and Family Relationships in the Late Roman West », dans Jutta Raithel, Philip Rousseau (dir.), *A Companion to Late Antiquity*, Chichester, Malden, Wiley Blackwell, coll. « Blackwell Companions to the Ancient World. Ancient History », 2013, p. 201-219
12	27/03	**Civilisation tardo-antique** *Vivre entre Antiquité tardive et Haut Moyen Âge (II) : espaces et cadres de vie* **Activité en petits groupes :** Constantinople dans l'Antiquité tardive, une autre Rome ?	**Approfondissement :** promenade dans Rome au IV^e s. apr. J.-C., grâce aux restitutions de l'équipe du Plan de Rome, Université de Caen (application *Roma in tabula* sur téléphone intelligent, ou vidéos disponibles sur le site du Plan de Rome)
13	03/04	*Le VI^e siècle : Empire uni, royaumes éclatés* **Activité :** l'œuvre juridique de Justinien **À noter** : évaluation des enseignements par les membres du groupe	**À noter** : remise de la deuxième étape du travail de session (**04/04 à 23h59**) ; communication de la liste des questions à préparer pour l'examen de fin de session.

14	10/04	*La fin des mondes antiques* Bilan de la session et temps de questions-réponses pour l'examen	**Lectures préparatoires** : Henri-Irénée Marrou, « L'Antiquité tardive », Ce que nous a légué l'Antiquité tardive », « Le point de vue des contemporains », « Épilogue », dans *Décadence romaine ou Antiquité tardive ? IIIe-VIe siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points. Histoire », 1977, p. 9-14; p. 111-125 ; 169-170 ; Hervé Inglebert, « De l'Antiquité au Moyen Âge : de quoi l'Antiquité tardive est-elle le nom ? », *ATALA Cultures et sciences humaines*, vol. 17, 2014, p. 117-131.
15	17/04	**Examen de fin de session**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La disponibilité des membres du groupe pour la totalité de la plage horaire prévue pour les séances (les **jeudis de 9h30 à 12h30**) est requise. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référer également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. **L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation (examen) peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, ainsi que, au-delà de cinq jours d'absence médicale, sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante par courriel. Pour les absences médicales inférieures à 5 jours, un délai de 7 jours est accordé pour aviser la professeure d'une absence, et obtenir une reprise d'évaluation.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour– Règlements pédagogiques. Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt. : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**. Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet. D'autre part, la première partie du travail de session ne pourra pas être rendue après le **12/03/25 (9h30).**

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*. Les examens ne sont pas rendus, mais ils peuvent être consultés sur demande au local A-6230.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 4165-40, est fixée à la **13e semaine de la session H2025 (soit le 03/04/25)**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)
Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Il n'y a **pas de manuel obligatoire pour le cours cette session**. Pour celles et ceux qui souhaiteraient prolonger les enseignements par la lecture d'un manuel universitaire, on conseillera :

* DESTEPHEN, Sylvain, *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2021, 335p. [qui comporte aussi une excellente bibliographie spécialisée].

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Cette bibliographie sera mise à jour tout au long de la session, en fonction des intérêts et des besoins des membres du groupe. Les ouvrages mentionnés ici sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (*Open Access* ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiants, étudiantes, sont invité.e.s à consulter https://bibliotheques.uqam.ca/ pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'hiver 2025.

Les références précédées d'un astérisque (*) sont déposées dans la **Réserve** de cours d'HIS 4165, à la Bibliothèque centrale de l'UQAM : elles peuvent être consultées sur place mais pas être empruntées.

Veuillez noter que l'Antiquité tardive est souvent traitée, totalement ou partiellement, dans des manuels et ouvrages de référence couvrant l'ensemble de l'Antiquité romaine ; idem pour le Haut Moyen Âge et/ou l'empire byzantin, apparaissant dans des ouvrages consacrés à l'ensemble du Moyen Âge. Dans ce cas, on pourra se concentrer sur les chapitres dédiés à la période à l'étude dans notre cours.

Sources et méthodes

* ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre, *Histoire et politique à Rome. Les historiens romains, IIIe siècle av. J.-C.- Ve siècle ap. J.-C.*, Paris, Pocket, coll. « Agora », n°285, 2005, 446p.

BURNOUF, Joëlle *et al.*, *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, Paris, Armand Colin, coll. « Livres numériques, » 2012, 384p.

* CORVISIER, Jean-Nicolas, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Premier cycle », 1997, 241p.

* DAUZAT, Pierre-Emmanuel *et al.*, *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2011, 2e éd., 301p.

GRAU, Donatien, *La mémoire numismatique de l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres, 2022, 518p.

JONES, Arnold Hugh Martin, John Robert Martindale et John Morris, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971-1995, 3 vol.

JOCKEY, Philippe, *L'archéologie*, Paris, Belin, 2013, 2e éd., 640p.

LASSÈRE, Jean-Marie, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, coll. « Antiquité-synthèses » n°8, 2005, 2 vol., VIII+1167p.

LE BOULLUEC, Alain *et al.*, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige. Manuel », 2010, 2e éd., XVI+722p.

MARTIN, René, Jacques GAILLARD et Jacques Perret, *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan Scodel, 2013, 494p.

POUDERON, Bernard et Enrico Norelli (dir.), *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Initiations aux Pères de l'Église », 2008, 332p.

Atlas, chronologies, dictionnaires et encyclopédies

BADEL, Christophe, Hervé Inglebert et Claire Levasseur, *Grand atlas de l'Antiquité romaine. IIIe siècle avant J.-C. - VIe siècle après J.-C.*, Paris, Autrement, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 2019, 2e éd., 191p.

DI BERARDINO, Angelo (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien,* Paris, Éd. du Cerf, 1990, 2 vol., XXXII+1279p. - XXIV+1280p.

* INGLEBERT, Hervé et Claire Levasseur, *Atlas de Rome et des barbares. IIIe-VIe siècle : la fin de l'Empire romain en Occident*, Paris, Autrement, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 2018, 2e éd., 95p.

* LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2011, 2e éd., XLVIII+2389p.

* LE GOFF, Jacques et Jean-Claude Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2014, 2e éd., 1230p.
* MÉRIENNE, Patrick, *Atlas mondial du Moyen Âge*, Paris, Éditions Ouest-France, 2019, 48p.
NICHOLSON, Oliver (dir.), *The Oxford Dictionary of Late Antiquity*, Oxford, Oxford University Press, 2018, 1744p.
RIVIÈRE, Yann, *Chronologie de la Rome antique*, Paris, Points, coll. « Points. Histoire » n°406, 2009, 263p.

Histoire générale de l'Antiquité ou de la Rome antique, incluant des chapitres consacrés à l'Antiquité tardive
* INGLEBERT Hervé (dir.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2005, XCII+512p.
* MARTIN, Jean-Pierre, Alain Chauvot et Mireille Cébeillac-Gervasoni, *Histoire romaine*, Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2019, 5e éd., 516p.
* PERRIN, Yves, *De la cité à l'Empire. Histoire de Rome*, Paris, Ellipses, coll. « Universités. Histoire », 2021, 3e éd., 576p.
*SEBILLOTTE CUCHET Violaine (dir.), *Histoire de l'Europe. Tome 1. Origines et héritages, de la préhistoire au Ve siècle*, Paris, Passés Composés, coll. « Histoire de l'Europe », 2024, 669p.

Histoire générale du Moyen Âge, incluant des chapitres consacrés au Haut Moyen Âge et/ou à l'empire byzantin
BALARD, Michel, Jean-Philippe Genet et Michel Rouche, *Le MoyenÂge en Occident,* Paris, Hachette, coll. « Histoire Université », 2003, 2e éd., 352p.
MAZEL, Florian (dir.), *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2021,1042p.

Histoire de l'Antiquité tardive, du Haut Moyen Âge et de l'Empire byzantin (manuels plus spécialisés)
CAMERON, Avril, *The Mediterranean World in Late Antiquity, AD 395-600*, Londres, New York, Routledge, 1993, coll. « Routledge History of the Ancient World », 1993, 251p.
CARRIÉ, Jean-Michel et Aline Rousselle, *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin, 192-337*, Paris, Seuil, coll. « Nouvelle histoire de l'Antiquité » n°10, 1999, 841p.
* CHANDELIER, Joël, *L'Occident médiéval. D'Alaric à Léonard : 400-1450*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, 700p.
CHEYNET, Jean-Claude, *Byzance. L'empire romain d'Orient*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2015, 4e éd.
COUMET Magali et Bruno Dumézil, *Les royaumes barbares en Occident*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? » n°3877, 2014, 2e éd., 127p.
COSME, Pierre *et al., Histoire romaine. Tome 2. D'Auguste à Constantin*, Paris, Fayard, 2021, 1056p.
DELAPLACE, Christiane, *La fin de l'Empire romain d'Occident. Rome et les Wisigoths de 382 à 531,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, 373p.
* DESTEPHEN, Sylvain, *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.,* Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2021, 335p.
DESTEPHEN, Sylvain (dir.), *L'Empire post-romain. 400-600 après J.-C.*, Paris, Hermann, 2023.
DUMÉZIL, Bruno (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, XII+1493p.
JOHNSON, Scott Fitzgerald (dir.), *The Oxford Handbook of Late Antiquity*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
KAPLAN, Michel, *Byzance*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Guide Belles Lettres des civilisations », 2007, 304p.
LANÇON, Bertrand, *Le monde romain tardif, IIIe-VIe siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1992, 191p.
LEGUAY, Jean-Pierre, *L'Europe des États barbares : Ve-VIIIe siècles*, Paris, Belin, coll. « Europe & histoire », 2002, 383p.
* MODÉRAN, Yves, *L'Empire romain tardif. 235-395 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde, une histoire. Mondes anciens », 2006, 2e éd., 256p.
MORRISSON, Claire, *Le monde byzantin. 1. L'Empire romain d'Orient*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2004.
RAITHEL, Jutta et Philipp Rousseau (dir.), *A Companion to Late Antiquity*, Chichester, Malden, Wiley-Blackwell, coll. « Blackwell Companions to the Ancient World. Ancient History », 2003.
* SALIOU, Catherine, *Le Proche-Orient. De Pompée à Muhammad, Ier s. av. J.-C. – VIIe s. apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2020, 608p.
* SOTINEL, Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du Ve siècle*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, 688p.
WICKHAM, Chris, *Framing the Early Middle Ages: Europe and the Mediterranean, 400–800,* Oxford-New York, Oxford University Press, 2005, XXVIII+990p.
Voir aussi les numéros annuels de la revue *Antiquité tardive. Revue internationale d'Histoire et d'Archéologie (IVe-VIIe siècle)*, qui paraît depuis 1993 chez Brepols.

Approfondissements thématiques

Approches régionales
BÜHRER-THIERRY, Geneviève, Charles Mériaux et Jean-Louis Biget, *La France avant la France : 481-888,* Paris, Belin, coll. « Histoire de France » n°1, 2010, 687p.
DAGRON, Gilbert, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Bibliothèque byzantine. Études » n°7, 1984, 2e éd., 578p.

GONZALES VILLAESCUSA Ricardo *et al*. (dir.), *Les mondes romains. Questions d'archéologie et d'histoire*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde. Mondes anciens », 2020, 459p.
GEARY, Patrick, trad. Jeannie Carlier et Isabelle Detienne, *Le Monde mérovingien : naissance de la France*, Paris, Flammarion, coll. « Histoire », 1989, 293p.
GHILARDI Massimiliano, Christophe J. Goddard et Pierfrancesco Porena (dir.), *Les cités de l'Italie tardo-antique (IVe-VIe siècle) : institutions, économie, société, culture et religion*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » n°369, 390p.
LEPELLEY, Claude, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris, Études Augustiniennes, 1979-1981, 2 vol., 422+609p.
MANGO, Cyril, *Le développement urbain de Constantinople : IVe-VIIe siècles,* Paris, de Boccard, 2004, 2e éd., 78p.
* ROMAN, Yves, *Rome, de Romulus à Constantin. Histoire d'une première mondialisation (VIIIe s. av. J.-C. - IVe s. apr. J.-C.)*, Paris, Payot, coll. « Bibliothèque historique Payot », 2016, 553p.

Institutions de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge
COSME, Pierre, *L'armée romaine. VIIIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U. Histoire », 2012, 2e éd., 309p.
ELTON, Hugh, *The Roman Empire in Late Antiquity. A Political and Military History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, 378p.
* HUMBERT, Michel, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, coll. « Précis Dalloz », 1994, XXII+416p.
KERNEIS, Soazick, *Une histoire juridique de l'Occident, IIIe-IXe siècle : le droit et la coutume,* Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2018, XI+463p.
LEE, A.D. *War in Late Antiquity. A Social History*, Oxford, Blackwell, 2007, 308p.

Les sociétés de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge
ABADIE-REYNAL, Catherine, *Hommes et richesses dans l'Empire byzantin*, Paris, P. Lethieulleux, 1989, 2 vol.
ANDREAU, Jean, *L'économie du monde romain*, Paris, Ellipses, coll. « Monde, une histoire. Mondes anciens », 2010, 281p.
* CABOURET, Bernadette, *La société de l'Empire romain d'Orient, IVe-VIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2020, 415p.
* CHASTAGNOL, André, *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain, de Dioclétien à Julien : la mise en place du régime du Bas-Empire, 284-363*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, coll. « Regards sur l'histoire » n°47, 1994, 3e éd., 394p.
LANÇON, Bertrand, tr. Antonia Nevill, *Rome in Late Antiquity. Everyday Life and Urban Change, AD 312-609*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2000.
LIEBESCHUETZ, John H.W.G., *Decline and Fall of the Roman City*, Oxford, Oxford University Press, 2001
ROTMAN, Youval*, Les esclaves et l'esclavage : de la Méditerranée antique à la Méditerranée médiévale, VIe-XIe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire » n°66, 2004, 403p.

Les religions à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge
BROWN, Peter et Rita Lizzi (dir.), *Pagans and Christians in the Roman Empire : The Breaking of a Dialogue (IVth-VIth century A.D.), Proceedings of the International Conference at the Monastery of Bose (October 2008)*, Münster, Lit, 2011, 639p.
CAMERON, Alan, *The Last Pagans of Rome*, New York-Oxford, Oxford University Press, 2011.
FOWDEN, Garth, *Empire to Commonwealth : Consequences of Monotheism in Late Antiquity*, Princeton, Princeton University Press, 1993, 205p.
HELVÉTIUS, Anne-Marie et Jean-Michel Matz, *Église et société au Moyen Âge. Ve-XVe*, Paris, Hachette supérieur, coll. « Carré histoire » n°68, 2008, 303p.
INGLEBERT, Hervé, Sylvain Destephen et Bruno Dumézil (dir.), *Le problème de la christianisation du monde antique*, Paris, Picard, coll. « Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge » n°10, 2010, 415p.
MARKUS, Robert, Austin, *The End of Ancient Christianity*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1990, 258p.
MACMULLEN, Ramsay, trad. Fr. Regnot, *Christianisme et paganisme, du IVe au VIIIe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1998, 374p.
MARAVAL, Pierre, *Le christianisme, de Constantin à la conquête arabe,* Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2005, 3e éd., 460p*
MONTAUBIN Pascal et Michel-Yves Perrin (dir.), *Histoire générale du christianisme. Vol. 1, des origines au XVe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2010, XII -1533p.

Débats et controverses historiographiques (sélection)

BROWN, Peter, trad. Chr. Monnatte, *La toge et la mitre : le monde de l'Antiquité tardive, 150-750 apr. J.-C.*, Paris, Thames & Hudson, 1995, 204p.
BROWN, Peter, trad. B. Bonne, *À travers un trou d'aiguille : la richesse, la chute de Rome et la formation du christianisme en Occident, 350-550*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 2016, XXIV -783 p.
GIARDINA, Andrea, « Esplosione di tardiantico », *Studi Storici. Rivista trimestrale dell'istituto Gramsci,* vol. 40, 1999, p. 157-180 [article fondamental, non disponible en français ou en anglais. La professeure se tient à la disposition des étudiants et étudiantes pour les aider à lire cette référence].

HARPER, Kyle, trad. Ph. Pignarre, *Comment l'Empire romain s'est effondré. Le climat, les maladies et la chute de Rome*, Paris, La Découverte, 2019, 542p.
HEATHER, Peter, trad. J. Dalarun, *Rome et les barbares. Histoire nouvelle de la chute d'un empire*, Paris, Alma éditeur, coll. « Essai. Histoire », 2017, 631p.
LANÇON, Bertrand, *La chute de l'Empire romain : une histoire sans fin*, Paris, Perrin, 2017, 347p.
* MARROU, Henri-Irénée, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ? IIIe-VIe siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points. Histoire », 1977, 192p.
MAC MULLEN, trad. A. Spiquel et A. Rousselle, *Le déclin de Rome et la corruption du pouvoir,* Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1991, 465p.
PIGANIOL, André, *L'Empire chrétien (325-395),* Paris, Presses Universitaires de France, 1947, 512p.
WARD-PERKINS, Bryan, trad. Fr. Regnot, *La chute de Rome : fin d'une civilisation,* Paris, Almpa, coll. « Essai. Histoire », 2014, 361p.

Sélection de ressources en ligne

Sources anciennes

DEPROOST, Paul-Augustin, *Bibliotheca Classica Selecta*.
<bcs.fltr.ucl.ac.be> (nombreux textes latins et grecs avec leur traduction française, portail sur l'Antiquité)
UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE (dir.), *Projet Plan de Rome. Restituer la Rome antique*. <https://www.unicaen.fr/cireve/rome/index.php>
(modèle virtuel en 3D de la ville de Rome au IVe siècle) => voir aussi la chaîne Youtube du CIREVE, plateau technique de l'Université de Caen : <https://www.youtube.com/c/CIREVE>

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »
(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;

le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;

- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du *Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique*.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site **r18.uqam.ca** pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil **Infosphère** et les **formations offertes par le Service des bibliothèques**.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : https://bire.uqam.ca/
et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au BIRÉ le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : https://bire.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026)** **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUES UNIVERSITAIRES

Politique n°12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes

L'UQAM a adopté, en mai 2024, la **Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes**. Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

• La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;

• La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;

• La possibilité *(et non l'obligation)*, dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

• Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.

• S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aidance peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.
Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :
• Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés
• Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775
• Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/
• Des bourses d'études (voir le Répertoire institutionnel des bourses d'études et le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants)
• Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : https://cspeuqam.com/services/

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;

- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.c

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

POLITIQUE Nº 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;
b) de recherche, de création et de publication;
c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca.

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.